

Une beauté bien conservée ?

Jeanne Corriveau

Number 150, Fall 2016

Patrimoine maritime. Cap sur le Saint-Laurent

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/83470ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Corriveau, J. (2016). Une beauté bien conservée ? *Continuité*, (150), 30–32.

DOSSIER
PATRIMOINE MARITIME

PAYSAGES

Une b bien c

Les paysages du Saint-Laurent représentent une richesse incontestée. Pourtant, ils sont parfois sacrifiés au nom du développement économique. Peut-on les protéger sans hypothéquer l'avenir du pays ?

JEANNE CORRIVEAU

« Ça ne prend pas grand-chose pour gâcher un paysage. Une mauvaise construction au mauvais endroit, et ça devient la verrue sur le nez de la mariée. » Voilà comment Charles Méthé, conseiller municipal de Notre-Dame-des-Sept Douleurs, à l'île Verte, résume la menace qui plane sur les panoramas québécois.

Plus de trois siècles de colonisation ont façonné les paysages du fleuve Saint-Laurent. Des bourgades sont devenues des villes ; l'agriculture a pris de l'expansion. L'industrialisation de même que la construction de quais et de ports ont laissé leur empreinte sur le panorama maritime. Tout cela a contribué à former le Québec qu'on connaît aujourd'hui.

Cependant, certains projets de développement peuvent défigurer un coin de pays. Or, de nouveaux dangers se profilent avec l'étalement urbain et l'activité minière ou pétrolière.

Le développement économique n'est pas incompatible avec la préservation des paysages. Encore faut-il en tenir compte dans l'élaboration des projets et connaître les composantes

Si la mine Arnaud voit le jour, elle modifiera la perspective de la baie de Sept-Îles avec la construction d'une butte-écran de 40 mètres de hauteur.
Photo : Pierre Lahoud

de beauté conservée ?

du site qu'on souhaite protéger, estime Louise Mercier, présidente d'Action patrimoine.

Dans plusieurs régions du Québec, des communautés ont adopté une charte du paysage afin de caractériser les vues et de sélectionner les éléments qu'il importe de préserver. La Gaspésie l'a fait en 2013, le Bas-Saint-Laurent et l'Estrie aussi. Charlevoix y travaille. Mais ces chartes, qui sont le fruit de consensus régionaux, ne constituent pas des remparts à toute épreuve contre l'altération des paysages. « Ces outils expriment une volonté du milieu, mais ils ne sont pas pratiques pour autoriser ou non une construction », admet Louise Mercier. À cet égard, les règlements comme la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme demeurent plus efficaces.

Le choix de l'île Verte

À Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, les élus ont adopté un plan d'urbanisme qui pose des balises claires pour la construction de nouveaux bâtiments. Autrefois tournée vers la pêche et l'agriculture, l'île Verte est devenue un lieu de villégiature et d'agrotourisme. « Notre principal capital, c'est la beauté et l'intégrité du paysage », dit le conseiller Charles Méthé.

Des règles précises ont donc été définies pour protéger la vue. À titre d'exemple, les nouvelles constructions doivent respecter le volume et les formes des bâtiments existants. De plus, on a interdit tout lotissement sur une bande de 100 mètres du côté nord de l'île.

Cette municipalité insulaire partage avec le reste de la province une caractéristique qui rend le paysage québécois unique : la division cadastrale héritée du régime seigneurial. Ce découpage des terres en longues bandes a subsisté jusqu'à aujourd'hui. Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a tenu à le conserver et même à l'accentuer. Il ne s'agit pas de figer le lieu dans le temps, mais de contrôler son évolution vers

la modernité, insiste l'élue (voir « Modernité du rang », *Continuité* n° 138, automne 2013).

Marée de menaces

Ce sont surtout les grands projets industriels qui menacent les paysages du fleuve. Si elle voit le jour, la mine Arnaud nécessitera la construction d'une butte-écran de 40 mètres de hauteur, ce qui risque de modifier passablement la perspective de la baie de Sept-Îles. Le pipeline Énergie Est, qui traverserait le fleuve à la hauteur de Saint-Augustin-de-Desmaures, forcerait le déboisement sur tout son parcours. Le projet de puits pétroliers Haldimand ajouterait des tours de forage dans le décor de Gaspé. Et c'est sans parler de l'exploitation des hydrocarbures de l'île d'Anticosti ou du gisement Old Harry, dans le golfe du Saint-Laurent.

Les projets d'exploitation des matières premières suscitent une forte mobilisation des citoyens. Les gens deviennent alors des protecteurs des paysages, observe Marie-José Fortin, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial de l'Université du Québec à Rimouski. « L'effet positif, c'est que les citoyens exigent des changements, constate-t-elle. Pour moi, c'est le signe d'une population qui cherche de nouveaux modèles. »

Dans le passé, le fleuve a affronté des dangers qui ont engendré une prise de conscience de l'importance de ses paysages, rappelle Louise Mercier. Hydro-Québec a voulu planter des pylônes d'une rive à l'autre entre Grondines et Lotbinière, dans les années 1980. Les protestations citoyennes ont fait reculer la société d'État.

Le projet de terminal méthanier à Rabaska a aussi causé des sueurs froides avant d'être abandonné. Objet de vives contestations, il aurait altéré la vue de façon irréversible dans une zone sensible à l'est de Lévis. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a examiné la question, note David



Belghe, président du Conseil du paysage québécois. Mais pas assez profondément. « L'obligation de considérer les impacts sur le paysage se limite généralement à l'aspect visuel du projet et aux attraits qui pourraient se retrouver cachés. Le concept de paysage est plus large que ça », dit-il, en évoquant les enjeux historiques et identitaires.

Professeur titulaire à l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, Philippe Poullaouec-Gonidec juge préoccupante l'implantation de 16 zones portuaires, principalement le long du fleuve, annoncée au printemps dernier par le gouvernement du Québec dans sa Stratégie maritime. « Il n'y a aucune considération des enjeux paysagers, dit-il. Pourtant, l'impact peut être important. Il faut réaliser une planification concertée pour voir de quelle manière on peut développer ces zones. »

Le génie du lieu

Intervenir dans le paysage du Saint-Laurent requiert un certain doigté. Réal Lestage, designer urbain chez Daoust Lestage, a travaillé à la conception de la future place des

Canotiers, à Québec. Cette opération délicate a nécessité un retour dans le temps. « Les paysages associés au fleuve sont iconiques. Le réflexe qu'on a eu, c'est de s'inspirer du génie du lieu. Nous avons proposé des interventions en adéquation avec le paysage », explique l'urbaniste. Une démarche d'icnographie historique a permis de retracer les états successifs du site au fil des siècles. Les concepteurs en ont retenu des éléments « génétiques » pour les intégrer à une vision contemporaine du lieu. Ainsi, ils se sont inspirés des grands quais de bois du XIX^e siècle pour dessiner les espaces gazonnés, qu'ils ont délimités par des allées rappelant les ondulations de l'eau. L'aménagement devrait être achevé au printemps prochain.

En 2012, la Loi sur le patrimoine culturel a consacré le statut de « paysage culturel patrimonial », qui impose l'élaboration d'un plan de conservation. Mais à ce jour, aucun site n'a reçu ce statut en raison des exigences de la loi et de la difficulté d'obtenir un consensus de la part des municipalités et des propriétaires privés. Marie-José Fortin reproche à l'État de laisser au monde municipal et à la société civile la responsabilité de protéger le panorama. « Les villes sont fiduciaires du territoire et de ce qu'il va devenir, mais elles n'ont pas de moyens. Le nouveau statut de paysage culturel n'offre pas les ressources requises. »

Selon Charles Méthé, Québec doit faire de la protection des paysages du Saint-Laurent un chantier national. En adoptant un cadre législatif clair, le gouvernement donnerait aux villes l'impulsion nécessaire pour participer à la préservation de cet héritage commun. « S'il ne fournit pas un cahier de charges, les cas comme le nôtre, celui de l'île Verte, resteront des initiatives amusantes et intéressantes, mais marginales », conclut l'élu. ♦

Esquisse de la future place des Canotiers, à Québec. Les espaces gazonnés évoquent les quais de bois du XIX^e siècle, tandis que les allées rappellent les ondulations de l'eau.

Source : Daoust Lestage

42 MILLES DE CHOSES... FRAGILES

La MRC de L'Île-d'Orléans a fait réaliser une étude sur ses paysages. Conclusion : il y a urgence d'agir pour préserver les perspectives typiques de cet arrondissement historique. Par exemple, si rien n'est fait pour maîtriser les arbres, ceux-ci obstrueront la vue sur le fleuve d'ici une trentaine d'années. Mais la MRC s'efforce de redresser la situation. Elle propose aux municipalités d'adhérer à une charte des paysages et diffuse un guide intitulé *Le paysage, un lieu de partage*. Il est possible de consulter ces documents à notrepanorama.com, sous l'onglet Bonnes pratiques. (Josiane Ouellet)

Jeanne Corriveau est journaliste.